

AVENANT A LA DELEGATION DE SIGNATURE N° 2026/2029.1.14

La Directrice Générale par intérim du Crous de Toulouse-Occitanie

Décide,

Article 1

La délégation accordée à Sarah Savignac est élargie à tous les actes et documents relevant du fonctionnement du Crous de Toulouse-Occitanie tels qu'énumérés à l'article 4 de la présente décision.

Article 2

Cette délégation est accordée dans la limite de la réglementation et des directives données par la Directrice générale.

Article 3

Le présent avenant est valable du 31 juillet au 2 août 2026 inclus.

Article 4

La présente annexe délimite les actes de gestion intégrés au périmètre de délégation tel que mentionné à l'article 1 de la décision référencée, étant rappelé que la liste attachée est réputée exhaustive.

En matière de gestion financière

En dépense

- Bon de commande en fonctionnement
- Bon de commande en investissement, si ces derniers répondent à une urgence impérieuse¹,
- Certification des services faits (attestation et SI).

En matière d'acte juridique

- Recrutement des personnels en contrat à durée déterminée, pour une période n'excedant pas 2 mois,
- Demande d'acompte sur salaire,

¹ Urgence impérieuse « circonstances imprévisibles pour le pouvoir adjudicateur et n'étant pas de son fait » article 35 du code de la commande publique.

- Aides liées à l'action sociale de l'établissement,
- Aides sociales d'urgence,
- Mise en paiement des bourses,
- Ordres de mission,
- État de remboursement de frais,
- Avenants au marché n°2025-22 de travaux de second œuvre, d'entretien, d'aménagement de remise en état des bâtiments du Crous de Toulouse-Occitanie.

En matière de correspondance

Tout courrier traitant des questions relevant du domaine de la gestion courante et de la gestion budgétaire et financière.

Toulouse le 03/07/2026

La directrice du site 2

La Directrice générale du Crous
de Toulouse-Occitanie,

Sarah Savignac

Odile Jankowiak-Gratton